

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 3 février 2021 modifiant l'agrément national de sécurité civile pour la Société nationale de sauvetage en mer

NOR : INTE2103966A

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 27 février 2017 relatif à l'agrément des associations de sécurité civile pour la participation aux actions de soutien et d'accompagnement des populations victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, dénommé agrément « B » ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2018 portant renouvellement d'agrément national de sécurité civile pour la Société nationale de sauvetage en mer ;

Vu la demande d'agrément « B » de la Société nationale de sauvetage en mer du 7 janvier 2021,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le tableau mentionné à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 novembre 2018 susvisé est remplacé par le tableau ci-après :

«

Type d'agrément	Champ géographique des centres de formation et d'intervention	Type des missions de sécurité civile par centre de formation et d'intervention
National	Voir annexe	A - Opérations de secours (secours aux personnes) ; A - Sauvetage aquatique ; B - Actions de soutien et d'accompagnement des populations victimes d'accidents, sinistres ou catastrophes ; D - Points d'alerte et de premiers secours (PAPS), D - Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE), D - Points d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-PAPS et D-DPS PE à GE - Sécurité de la pratique des activités aquatiques.

».

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 février 2021.

Pour le ministre et par délégation :
*L'adjointe au sous-directeur
des services d'incendie
et des acteurs du secours,*
C. BACHELIER

ANNEXE

Centres de formation et d'intervention (CFI)	Départements	CHAMP GÉOGRAPHIQUE		
		Départemental	Interdépartemental	National
CFI Bouches-du-Rhône	13	X	83-06	
CFI Caen-Ouistreham	14	X	50-61	
CFI Rochefort et La Rochelle	17	X		
CFI Corse	2A			X
CFI Côtes-d'Armor	22	X	29-35-56	

Centres de formation et d'intervention (CFI)	Départements	CHAMP GÉOGRAPHIQUE		
		Départemental	Interdépartemental	National
CFI Montbéliard	25			X
CFI Brest et Quimper	29	X	22-35-56	
CFI Gironde	33	X	40-64-47-24	
CFI Hérault	34	X	11-30-66	
CFI Ille-et-Vilaine	35			X
CFI Indre	36			X
CFI Nantes	44	X	35-56-79-85	
CFI Orléans	45	X	18-28-41-89	
CFI Angers Maine-et-Loire	49	X	37-53-72	
CFI Manche	50	X	14-35-61	
CFI Lorraine Nancy	54	X	55-57-67-68	
CFI Lorient	56	X	22-29-35-44	
CFI Nord France Lille	59	X	02-62-80	
CFI Côte d'Opale	62	X	59-80	
CFI Landes Côte basque	64	X	40	
CFI Barcarès	66	X	11	
CFI Lyon	69	X	01-38-42-07-74-73-71-26	
CFI Le Havre et Rouen	76	X	27-14-50-60-80	
CFI Somme	80	X	59-60-62-76	
CFI Tarn Midi-Pyrénées	81	X	09-11-12-31-32-34-66-82	
CFI Toulon Var	83	X	06	
CFI Vendée	85	X		X
CFI Haute-Vienne	87	X	19-23-36	
CFI Paris Ile-de-France	92	X	75-77-78-91-93-94-95	